

Association MFR URVILLE

Siege social : 6 Allée Saint Martin 50460 URVILLE NACQUEVILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 16 mois clos le 31/12/2020

Cabinet SOREC

Siège social : 7 rue Karl Probst , 14000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste Nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la Compagnie Régionale de CAEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Relatif à l'exercice de 16 mois clos le 31/12/2020

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la MFR URVILLE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association MFR URVILLE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2019 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe intitulé « Principes généraux » de l'annexe des comptes annuels précisant que l'exercice a une durée de 16 mois contre 12 mois pour l'exercice précédent.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du Président et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 17/02/2021 par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne constitue pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figurent dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante,

Fait à CAEN, le 11/03/2021

Le commissaire aux comptes

Pour la société SOREC

Cédric BOUVIER

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations et le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient remettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle.

BILAN - ACTIF

Du 01/09/2019 au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du 01/09/2019 au 31/12/2020			01/09/2018 au 31/08/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	9 729,74	9 713,21	16,53	110,91
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	71 003,74	35 509,69	35 494,05	40 928,37
Constructions	2 166 533,59	1 351 433,44	815 100,15	874 256,95
Installations techniques, matériels et outillage	2 767,24	1 523,73	1 243,51	282,90
Autres immobilisations corporelles	256 692,69	216 818,11	39 874,58	41 480,22
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Participations et créances rattachées à des part.	153,00		153,00	153,00
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	2 506 880,00	1 614 998,18	891 881,82	957 212,35
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients, usagers et comptes rattachés	13 301,41	8 548,95	4 752,46	5 436,87
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	14 885,45		14 885,45	38 516,66
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	236 390,10		236 390,10	245 221,15
Charges constatées d'avance (3)	6 583,04		6 583,04	
TOTAL (III)	271 160,00	8 548,95	262 611,05	289 174,68
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 778 040,00	1 623 547,13	1 154 492,87	1 246 387,03

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an



BILAN - PASSIF

Du 01/09/2019 au 31/12/2020

PASSIF	Du 01/09/2019 au 31/12/2020	Du 01/09/2018 au 31/08/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	838 686,38	858 287,58
Excédent ou déficit de l'exercice	-9 619,81	-19 601,20
<i>Situation nette</i>	829 066,57	838 686,38
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	144 174,45	127 460,67
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	973 241,02	966 147,05
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charge		
TOTAL (IV)		
DETTES (I)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	110 763,05	216 178,71
Emprunts et dettes financières diverses (3)	810,00	810,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 278,54	6 313,42
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	42 214,36	43 042,78
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Redevables créditeurs	5 054,29	
Autres dettes	5 064,94	3 850,07
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	10 066,67	10 045,00
TOTAL (V)	181 251,85	280 239,98
Ecarts de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 154 492,87	1 246 387,03
	181 251,85	
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		



COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/09/2019 au 31/12/2020

	Du 01/09/19 au 31/12/20	Du 01/09/18 au 31/08/19
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		
Cotisations	6 421,00	4 852,00
Ventes de biens		22,40
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	283 698,66	226 383,50
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	829 892,62	625 745,12
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	5 000,00	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	33 339,20	7 173,23
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	5 466,30	14 912,63
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 163 817,78	879 088,88
CHARGES D'EXPLOITATION (II)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures	38 422,20	35 477,29
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres approvisionnements	4 781,68	4 319,38
Variation de stocks d'approvisionnements	/	
Autres achats et charges externes *	213 445,48	170 402,72
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 295,02	2 302,37
Salaires et traitements	587 865,75	419 809,46
Charges sociales	209 903,63	169 443,96
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	114 603,72	85 883,57
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		5 000,00
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 075,71	5 199,94
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 177 393,19	897 838,69
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-13 575,41	-18 749,81
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	465,73	159,43
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 532,63	1 378,29
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 998,36	1 537,72



COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/09/2019 au 31/12/2020

	Du 01/09/19 au 31/12/20	Du 01/09/18 au 31/08/19
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 179,86	9 036,14
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	7 179,86	9 036,14
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-5 181,50	-7 498,42
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	19,29	891,95
Sur opérations en capital	11 132,26	6 124,83
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	11 151,55	7 016,78
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	11,85	285,46
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	234,88	84,29
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	246,73	369,75
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	10 904,82	6 647,03
Impôt sur les bénéfices	1 767,72	
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-9 619,81	-19 601,20
TOTAL DES PRODUITS	1 176 967,69	887 643,38
TOTAL DES CHARGES	1 186 587,50	907 244,58
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-9 619,81	-19 601,20
<i>* Y compris :</i>		
<i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		742,00
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
<i>(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>		
	10 904,82	6 647,03





Formation par alternance
À MFR LA HAGUE

Exercice de septembre 2019 à décembre 2020

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. Autres renseignements

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Aucune dérogation aux prescriptions comptables ne mérite d'être signalée.

Les comptes des deux exercices ne permettent pas de faire une comparaison car l'exercice clos au 31/12/2020 est d'une durée de 16 mois.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en tenant compte de l'application des nouvelles règles CRC 2002-10.

de la durée de vie prévue :

MFR LA HAGUE

6 allée du clocher - Urville-Nacqueville • 50460 LA HAGUE 02 33 03 59 03 • mfr.urville@mfr.asso.fr • www.mfr-urville.fr

SIRET : 78092782800019 – APE : 8531Z N° de déclaration d'Activité DIRECCTE de Normandie : 25 50 01169 50



Formation par alternance
À MFR LA HAGUE

- Constructions **40** ans (gros œuvre)
- Aménagements terrains **05 à 10** ans
- Agencements et aménagements des constructions **15 à 20** ans
- Installations techniques **3 à 5** ans
- Matériel et outillage pédagogiques **5 à 10** ans
- Matériel de transport **5** ans
- Matériel et outillage pédagogique **5 à 10** ans
- Matériel de bureau et informatique **3 à 10** ans
- Matériel et mobilier internat **5** ans
- Matériel et mobilier d'enseignement **5 à 7** ans
- Autres matériels **3** ans

■ Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode **premier entré, premier sorti**

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre d'une part, la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et d'autre part, le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

4. ■ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5. ■ Faits marquants au cours de l'exercice clos au 31/12/2020

Pour déterminer les impacts de l'événement Covid-19 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, l'association a retenu l'approche d'ensemble préconisée par l'ANC.

MFR LA HAGUE

6 allée du clocher- Urville-Nacqueville • 50460 LA HAGUE 02 33 03 59 03 • mfr.urville@mfr.asso.fr • www.mfr-urville.fr

SIRET : 78092782800019 – APE : 8531Z N° de déclaration d'Activité DIRECCTE de Normandie : 25 50 01169 50





Formation par alternance
À MFR LA HAGUE

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a entraîné une réduction sur certains postes de charges. La MFR de La Haye a bénéficié de l'activité partielle pendant la fermeture de l'établissement du 13 mars 2020 au 11 juin 2020 pour un montant total de 5 890.89€.

L'estimation de l'impact de la crise sanitaire est négative essentiellement sur le poste de location des locaux puisque ce poste fait apparaître une perte d'environ 10 000 euros sur le résultat d'exploitation par rapport à l'exercice 2018/2019.

L'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

MFR LA HAGUE

6 allée du clocher- Urville-Nacqueville • 50460 LA HAGUE 02 33 03 59 03 • mfr.urville@mfr.asso.fr • www.mfr-urville.fr

SIRET : 78092782800019 – APE : 8531Z N° de déclaration d'Activité DIRECCTE de Normandie : 25 50 01169 50



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	A	B	C	D = A + B - C
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
200 Immobilisations incorporelles	9 729,74	0,00		9 729,74
200 logiciels et licences	9 729,74	0,00		9 729,74
TOTAL I				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2110 Terrains	4 451,08	0,00		4 451,08
2120 Aménagement terrains	66 552,66	0,00		66 552,66
2131 Constructions (terrains propres)	1 331 336,57	35 197,15		1 366 533,72
21311 Pavillon gros travaux	7 254,87	0,00		7 254,87
2135 Installations aménagements constructions	792 745,00	0,00		792 745,00
2154 Matériel entretien	1 282,61	1 484,63		2 767,24
2182 Matériel de transport	19 371,57	0,00		19 371,57
2183 Matériel de bureau, informatique	27 649,61	1 049,70		28 699,31
21841 Mobilier d'enseignement	22 027,43	99,78		22 127,21
21842 Mobilier d'internat	30 990,18	0,00		30 990,18
218421 Matériel sports - loisirs	3 448,76	492,70		3 941,46
218430 Mobilier logement de fonction	3 768,10	0,00		3 768,10
21844 Matériel pour location	368,62	78,91		447,53
21851 Matériel et outillage pédagogiques	65 526,44	1 758,11	333,84	66 950,71
2185101 Matériel pédagogique formation continue	5 436,47	36,00		5 472,47
218511 Matériel Ménager	17 401,93	9 185,09		26 587,02
21852 Matériel et outillage pour l'internat	48 211,13	126,00		48 337,13
231 Immobilisations en cours	0,00	0,00		0,00
TOTAL II	2 447 823,03	49 508,07	333,84	2 496 997,26
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
261 Titres de participation	153,00			153,00
274 Prêts et autres créances				
275 Dépôts et cautionnements versé				
TOTAL III	153,00	0,00	0,00	153,00
TOTAL GENERAL (I + II + III)	2 457 705,77	49 508,07	333,84	2 506 880,00



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	A	B	C	D = A + B - C
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions (1)	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
280 Immobilisations incorporelles				
281051 logiciels et licences	9 618,83	94,38		9 713,21
TOTAL I	9 618,83	94,38		9 713,21
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2812 Aménagement terrains	30 075,37	5 434,32		35 509,69
28131 Constructions (terrains propres)	757 292,85	61 880,41		819 173,26
28135 Installations aménagements constructions	496 850,03	30 798,33		527 648,36
281311 Pavillon Gros travaux	2 936,61	1 675,21		4 611,82
28154 Matériel entretien	999,71	524,02		1 523,73
2818101 Relais Parents	350,30	0,00		350,30
28182 Matériel de transport	7 189,40	4 609,49		11 798,89
28183 Matériel de bureau, informatique	21 412,28	1 718,28		23 130,56
281841 Mobilier d'enseignement	21 968,73	76,89		22 045,62
281842 Mobilier d'internat	27 140,74	892,51		28 033,25
2818421 Matériel sports - loisirs	5 177,66	745,32		5 922,98
281844 Materiel location MFR	314,47	97,60		412,07
281851 Matériel et outillage pédagogiques	53 466,66	3 696,50	333,84	56 829,32
2,8E+07 Matériel pédagogique Formation continue	1 826,34	879,53		2 705,87
2818511 Matériel ménager	17 280,70	934,06		18 214,76
281852 Matériel et outillage internat	46 592,74	781,75		47 374,49
281843 Mobilier logement de fonction	0,00	0,00		0,00
TOTAL II	1 490 874,59	114 744,22	333,84	1 605 284,97
TOTAL GENERAL (I + II)	1 500 493,42	114 838,60	333,84	1 614 998,18



TABLEAU DES PROVISIONS

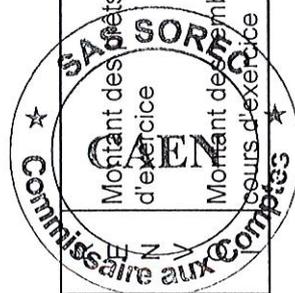
	A	B	C	D = A + B - C
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
151 Provisions pour risques				
1572 Provisions grosses réparations				
TOTAL I				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
491 Dépréciation de comptes d'usagers	11548,95		3 000,00	8 548,95
496 Dépréciation de comptes de débiteurs divers				
TOTAL II	11 548,95	0,00	3 000,00	8 548,95
TOTAL GENERAL (I + II)	11 548,95	0,00	3 000,00	8 548,95



ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances	A = B + C		C		Dettes	A = B + C + D		Echéance à plus de 5 ans
	Montant	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an	B		Montant	Echéance à un an au plus	
ACTIF IMMOBILISE					EMPRUNTS(2)			
Prêt (1)								
TOTAL I								
ACTIF CIRCULANT					AUTRES DETTES			
41 Clients	4 752,46	4 752,46			40 Fournisseurs	7 278,54	7 278,54	
42 Personnel	270,49	270,49			42 Personnel	12 193,50	12 193,50	
43 Organismes sociaux					43 Organismes sociaux	29 214,77	29 214,77	
44 Etat - collectivités	0,00	0,00			44 Etat - collectivités	806,09	806,09	
45 Associés	3 338,00	3 338,00			45 Associés	1 882,85	1 882,85	
46 Débiteurs divers	11 242,40	11 242,40			46 Créiteurs divers	3 182,09	3 182,09	
40 fournisseurs	34,56	34,56			41 Clients	5 054,29	5 054,29	
TOTAL II	19 637,91	19 637,91			TOTAL II	59 612,13	59 612,13	12 240,11
Charges constatées d'avance	6 583,04	6 583,04			Produits constatés d'avance	10 066,67	10 066,67	
TOTAL III	6 583,04	6 583,04			TOTAL III	10 066,67	10 066,67	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	26 220,95	26 220,95			TOTAL GENERAL (I + II + III)	181 251,85	103 881,55	12 240,11

R		Montant
Emprunts souscrits en cours d'exercice		105 415,66
Emprunts remboursés en cours d'exercice		



CALCUL DU FOND DE ROULEMENT

CAPITAUX PERMANENTS						
Fonds propres (positif)	829 066,57					
Subventions équipement	144 174,45				0,00	
Provisions					26 220,95	
Dettes à + 1 an	111 573,05				236 390,10	
TOTAL I		1 084 814,07		TOTAL III		262 611,05
VALEURS IMMOBILISEES				DETTES A MOINS D'UN AN		
Fonds propres (néгатif)				Dettes à - 1 an	69 678,80	
Actif immobilisé	891 881,82					
Total						
Déduire : prêts et créances à - 1 an						
TOTAL II		891 881,82		TOTAL IV		69 678,80
Fonds de roulement I - II		192 932,25		Fonds de roulement III - IV		192 932,25

Montant du dernier compte de résultat 907 244,58


 Montant du dernier compte de résultat : (FR x 360) / CR = 77

MFR URVILLE NACQUEVILLE

TABLEAU FINANCEMENT
EXERCICE 2019-2020

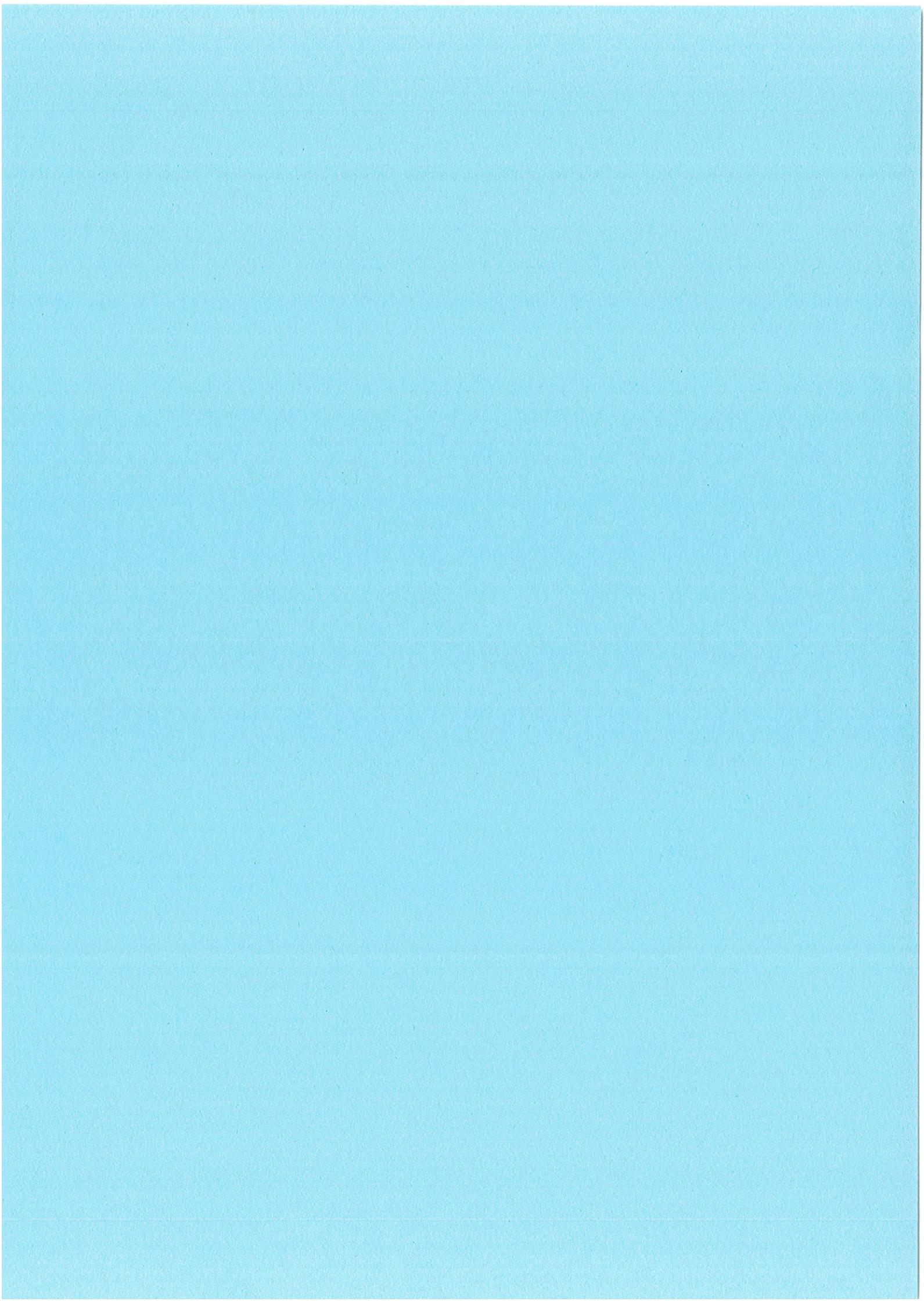
A) Fonds de roulement Début exercice :	225 923,41	équivalent jours	89
B) Fonds de roulement Fin exercice :	192 932,25	équivalent jours	77
C) Différence (B - A)	-32 991,16		

EMPLOIS DE L'EXERCICE

RESSOURCES DE L'EXERCICE

Déficit	9 619,81	Excédent	
Amortissement subvention Eq.	11 132,22	Amortissements exercice	114 838,60
Investissement construction et matériel	49 508,07	Vente immobilisations	
		Subvention Investissement	27 846,00
Remboursement emprunts	105 415,66	Nouveaux emprunts	
		Caution reçu	
TOTAL EMPLOIS	175 675,76	TOTAL RESSOURCES	142 684,60
Différence (C)		Différence (C)	32 991,16
TOTAUX	175 675,76	TOTAUX	175 675,76





MFR URVILLE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

Cabinet SOREC

Siège social : 7 Rue Karl Probst, 14054 CAEN cedex 4

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

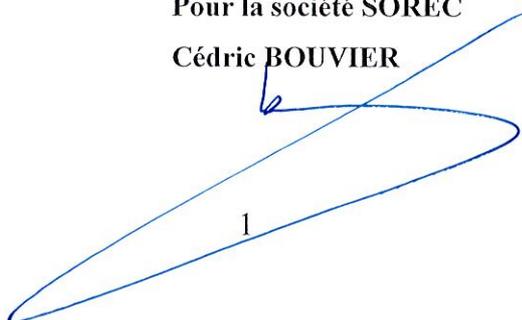
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à CAEN, le 11/03/2021

**Le Commissaire aux Comptes
Pour la société SOREC
Cédric BOUVIER**



1